

Décision n° EI-2025-21 portant sur l'accréditation du programme de Master en droit public délivré par la Faculté de droit, City University Ajman (CUA), Ajman, Émirats arabes unis.

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2024_CONV21 ;

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 12 décembre 2025.

Décide :

Article 1er

Après avoir constaté que le Master en droit public délivré par la Faculté de droit, City University Ajman (CUA), Ajman, Émirats arabes unis, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Le Master en droit public présente de nombreux atouts. Il est bien adapté au contexte socio-économique et la direction a défini une stratégie claire pour proposer un programme axé sur la recherche. Pour réaliser ses ambitions, notamment en matière d'internationalisation, le programme doit augmenter le nombre de cours dispensés en anglais, renforcer ses partenariats avec des universités internationales et envisager de développer des parcours spécialisés pour répondre aux besoins spécifiques du marché, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le programme est bien structuré et solide, avec des méthodes d'enseignement qui ciblent efficacement les compétences requises. Il est étroitement aligné sur les besoins du secteur juridique. Cependant, son accessibilité internationale reste limitée et pourrait être améliorée en proposant davantage de modules en anglais et en renforçant les protocoles d'accord spécifiquement dédiés au Master en droit public. De plus, l'introduction de modules spécialisés conçus pour les anciens élèves, mais partagés avec les étudiants du Master en droit public, serait bien accueillie par les secteurs privé et public et pourrait conférer au programme un avantage concurrentiel significatif.

CRITÈRE 3 : LE PARCOURS DES ÉTUDIANTS DE LA FORMATION

Le Master en droit public offre un excellent parcours académique aux étudiants qui souhaitent renforcer leurs compétences juridiques ou se préparer à des études doctorales. Le niveau élevé d'engagement du corps enseignant et la taille réduite des promotions garantissent un encadrement étroit et un enseignement de grande qualité. Son orientation fortement axée sur la recherche correspond bien au profil des étudiants. Néanmoins, la mise en place d'un programme de doctorat permettrait au master de réaliser pleinement son potentiel en tant que qualification intermédiaire présentant un intérêt tant professionnel qu'académique.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le Master en droit public se caractérise par une organisation bien structurée et soigneusement documentée. Ses objectifs sont clairement définis pour l'équipe enseignante, ce qui garantit un enseignement et une recherche efficaces et cohérents. Les processus d'évaluation sont systématiques et complets, ce qui permet au programme de s'adapter rapidement et efficacement lorsque des améliorations sont nécessaires.

Article 2

Le Master en droit public délivré par la Faculté de droit, City University Ajman (CUA), Ajman, Émirats arabes unis est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Afin de renforcer la coopération internationale et d'améliorer l'attractivité du programme, il pourrait être utile de mettre en œuvre une politique proactive visant à promouvoir la mobilité internationale tant pour les étudiants que pour le personnel académique, tout en élargissant la dimension internationale du programme en augmentant le nombre de cours dispensés en anglais et en améliorant les compétences linguistiques des étudiants.
- Renforcer la continuité de la formation au-delà du master grâce à une approche planifiée et progressive : d'une part, en augmentant les inscriptions au master, en structurant davantage les activités de recherche et en renforçant les capacités du corps enseignant afin de créer les conditions propices à la poursuite d'études doctorales dans la même université ; d'autre part, en continuant à développer des formations spécialisées et orientées vers la pratique dans des domaines de pointe afin de mieux répondre aux besoins des étudiants et aux exigences du marché du travail.
- Approfondir la collaboration avec les acteurs socio-économiques directement engagés dans le domaine du droit public.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, 12 décembre 2025

La présidente

signée

Coralie CHEVALLIER